

REGLEMENT D'ORDE INTERIEUR Biérogologie 20-21

Généralités

Le ROI de l'école reste prioritaire sur ce règlement qui a pour but de gérer et organiser au mieux les ateliers de dégustation.

Le ROI permet de donner aux apprenants les informations nécessaires à leur bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer pleinement à la démarche de prévention.

Les ateliers comme le matériel mis à disposition des étudiants doivent être entretenus, rangés et respectés en bon père de famille par tous. Leur entretien fait partie intégrante de l'évaluation.

Attitude générale à avoir

- Respecter l'horaire du cours
- Respecter en tout temps les instructions du professeur
- Respecter le matériel mis à votre disposition
- Respecter les locaux
- Respecter les collègues de dégustation
- Signaler toute anomalie au professeur
- Chaque étudiant participera activement au tri des déchets (PMC = sac bleu, cartons au conteneur pliés, déchets ménagers = sac noir, les verres dans les bulles)
- L'addiction à l'alcool n'est pas autorisée. Le professeur a le droit de renvoyer ou de ne pas accepter la présence d'un élève qui présente un signe d'addiction à l'alcool ou d'ébriété.

Pour participer au cours, l'étudiant devra disposer de son petit matériel (verres à bière, ...).

Divers

En cas d'absences, la « récupération » de la matière non vue est à charge de l'étudiant. Tous les étudiants seront évalués sur l'ensemble de la matière prévue par le programme pédagogique. Si l'élève est absent pour une évaluation, il devra d'office la présenter à la date prévue en accord avec le professeur.

Les évaluations théoriques et pratiques se déroulent tout le long du module.

Aucune forme de tricherie n'est admise sous peine de nullité du test et d'une procédure disciplinaire

L'évaluation est individuelle ! Le professeur communiquera le résultat de chaque évaluation à l'étudiant qui aura été informé préalablement des critères de réussite. Pour les unités non déterminantes, le professeur est seul juge de la qualité du travail fourni par l'étudiant.

REGLEMENT D'ORDE INTERIEUR Biérogie 20-21

Afin d'assurer la bonne compréhension des cours théoriques, sont mises en place des dégustations régulières de bière. Les fournitures sont à la charge des étudiants inscrits dans chaque section. Ces fournitures se résument généralement à un choix de verre et au pain accompagnant la dégustation. Cependant si d'autres fournitures pourraient s'avérer nécessaires et feront l'objet du même processus.

Le professeur assume le choix des bières proposées. Il procédera personnellement aux achats.

Budget

Le budget pour l'année est estimé à 20 € par étudiant.

Le budget se fera sous forme de cagnotte, chaque achat ayant pour preuve la souche correspondante. Si la cagnotte tombe à sec, il sera demandé de la refinancer avec un montant calculé sur base des séances restantes. À la fin de l'année, l'argent restant dans la cagnotte sera redistribué en part égale aux étudiants.

La prise de connaissance de ce document est attestée par la signature de l'élève sur une liste tenue par le professeur

Les professeurs

L'étudiant

La direction



**Institut d'Enseignement
de Promotion Sociale
de la Communauté Française**
Vielsalm - Stavelot - Manhay
1, rue des Chasseurs Ardennais
6690 VIELSALM - Tel.: 080/21.78.60
e-mail: iepscfvielsalm@skynet.be